

Ajuntament / Commune de Banyuls dels Aspres



NOVEMBRE/DECEMBRE 2022

Lettre d'information N°39

Une nouvelle année est sur le point de s'achever, une prochaine s'ouvre à nous. Rien n'est plus banal, plus automatique, plus inévitable.

Profitions des fêtes de fin d'année, de la magie de Noël, pour partager tous ensemble, pour penser aux autres, à nos proches, à nos anciens, aux plus fragiles ou à celles et ceux que la vie n'a pas épargné.es.

Profitions aussi de cette pause festive, pour faire ensemble une rétrospective des projets communaux, une synthèse de ce que nous devons déjà surmonter et améliorer, comme l'erreur comptable sur le Budget 2022, les procédures judiciaires ou urbanistiques, la cessation d'activité de notre boulanger, les problèmes récurrents de circulation, de stationnement, de salubrité des rues et d'incivilités, le coût et les économies d'énergie, la ressource et le rendement en eau potable ...

Pourtant, même le/la plus blasé.e d'entre nous ne devra pas s'empêcher de voir dans cette nouvelle année, le germe de plein d'espoir, l'émergence réelle d'une chance future et le début d'un nouvel optimisme : 2023 sera « belle » et bien l'année de nouvelles perspectives pour Banyuls dels Aspres.

Les nouveaux aménagements du stade municipal, des jardins de la Résistance - Pierre PALAU, des bassins de rétention arriveront tranquillement mais sûrement à leur terme d'ici le printemps. La modernisation des équipements informatiques et numériques du groupe scolaire est aujourd'hui effective. Un nouveau bâtiment modulaire a été commandé au Papa Noël, et devrait être installé d'ici la rentrée de septembre 2023.

L'équipe municipale ne manque pas d'idées, nous entamons des pistes de réflexions sur des nouveaux projets et de nouvelles perspectives. En cette année de mi-mandat, nous resterons, comme au 1er jour, mobilisé.es. Les élu.es du conseil municipal, les membres du CCAS et tout le personnel communal continueront à faire de BANYULS DELS ASPRES, un beau village d'avenir, de partage et de progrès.

En attendant 2023, nous souhaitons à vous toutes, à vous tous, à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année, en famille, ou entre ami.es, empruntes de spiritualité, de joie et d'amour.



Peut-on faire du feu dans son jardin ?



Sur notre commune, surtout en cette période pré-hivernale, il n'est pas rare d'apercevoir des volutes de fumée s'élevant de jardins banyulencs, notamment en zone urbaine.

Pourtant, la règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de brûlage des déchets, quels qu'ils soient. Cette circulaire interministérielle date du 29 novembre 2011 et interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes ...

D'autant plus que les administré.es de Banyuls dels Aspres bénéficient non seulement d'une collecte hebdomadaire et sélective de déchets verts mais aussi d'une plateforme communale d'apport volontaire et de broyage, sur le site de l'ancienne décharge du Tourtougué.

Nous vous rappelons également que brûler ses déchets peut provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation des fumées, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition vous exposerait à des sanctions.

Faire un feu dans l'objectif d'allumer un barbecue est bien évidemment toléré, à la condition que vous ne fassiez pas des barbecues à longueur de temps : ça doit rester exceptionnel pour ne pas causer des troubles du voisinage.

La bibliothèque recherche ... Bibliothécaire.s !

Dans la dernière lettre d'informations, nous étions heureux de vous informer de la création d'un poste en Emploi Civique sur la bibliothèque. Aujourd'hui, nous sommes navrés de devoir vous écrire que ce poste ne sera plus pourvu à partir de Janvier 2023. Dommage, il permettait d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture et ainsi de pouvoir accueillir davantage de public.

Les bénévoles de la bibliothèque et la municipalité relancent donc un appel à candidatures !

Tribune « **AGIR ENSEMBLE POUR BDA** » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.
Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

La 2022 se termine, bonjour 2023 ! nous formulons des vœux pour que s'éloigne le Covid et que la situation économique et sociale de notre pays évolue positivement.

2023 année prometteuse pour Banyuls : nous pourrions voir aboutir la création d'une épicerie dépôt de pain pérenne après le départ du boulanger du St Jean Lasseille.

Les aménagements des lotissements Lamouré, du Champ Marty pourraient aboutir ainsi que le projet d'installation d'ENR aux Calçades ... L'évolution du stade en une plaine d'activités sportives arrivera également à son terme.

Cependant, nous nous interrogeons toujours sur ce qui a conduit la commune à une erreur informatique de plus de 164 000 euros sur la construction budgétaire 2022, régularisée par une décision modificative au cours du Conseil Municipal du 28 novembre dernier. M. le Maire rassurant, a indiqué qu'au final, compte tenu de la thésaurisation des années précédentes et des recettes de l'année, le delta avoisine les 80 000 €. On peut toutefois s'interroger sur la bonne maîtrise de la comptabilité de notre village.

Nous souhaitons de belles fêtes de fin d'année à tous les Banyulenc.ques et une excellente année 2023.

Nous restons à votre écoute pour toute suggestion afin d'améliorer plus encore notre cadre de vie.

Vos élus **AGIR ENSEMBLE POUR BDA**



Banyuls dels Aspres n'oublie pas et célèbre ses ainé.es !



Le samedi 3 décembre, aux prémices des fêtes de fin année, les élu.es du CM, les membres du CCAS et le personnel communal, ont chaleureusement retrouvé les ainé.es banyulencques et banyulencs pour le traditionnel repas de fin d'année.

Cette amicale parenthèse festive sera partagée, comme chaque année, avec nos ainé.es malheureusement absent.es et à qui nous pensons très chaleureusement. Les colis de Noël leur seront distribués avant les fêtes.

Commémoration des 35 ans de la mort de Guy MALÉ (1930-1987)



Le vendredi 9 décembre, en fin d'après-midi, l'Association des Maires et des Intercommunalité des P.O. organisait une cérémonie commémorative devant le caveau familial de Guy MALÉ inhumé au cimetière de Banyuls dels Aspres. Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, Robert GARRABÉ, Maire de St Jean Pla de Corts, Conseiller départemental, Edmond JORDA, Maire de Ste Marie la Mer, Président de l'AMF66, Guy ILLARY, Ancien Maire de Tautavel, Président honoraire de l'AMF, Jacques ARNAUDIES, Mairie de Vives, Secrétaire Général de l'AMF66, Yves DELCOR, Maire de Prades, Jacques BAYONA, Maire de St Paul de Fenouillet, Louis PUIG, Maire honoraire de Ponteilla-Nyls et Guy AUSSEIL, filleul de Guy MALE ont honoré, après un dépôt de gerbes, la mémoire du Sénateur Maire, Président du Conseil Général de 1983 à 1987.

Après ce moment solennel, les participant.es se sont déplacé.es Rue du Soleil, au RdC de la Cité Administrative pour dévoiler une plaque commémorative "Espace culturel Guy MALE" et revenir sur le parcours humain et politique d'un homme qui a choisi tout au long de sa vie de mettre son génie au service du collectif.

Au fil de ses mandats de conseiller Municipal, de Maire, de Conseiller Général, de Président de l'AMF, de Président du Conseil Général, de Sénateur, Guy MALE fut un acteur majeur de la décentralisation en terres catalanes.

Décentralisateur acharné, il restait un fervent catalan. Il croyait profondément en l'avenir de la décentralisation, cette réforme essentielle pour l'avenir démocratique de notre pays. Aussi s'engagea-t-il avec conviction en faveur des lois de décentralisation et sur la catalanité. Ses grandes facultés d'écoute et d'empathie, son profond humanisme, son indéfectible esprit de justice, de solidarité et de fraternité étaient unanimement salués et suscitaient le respect de tous.

Il fut en même temps, tout au long de sa carrière politique, un ardent défenseur du monde rural et des collectivités territoriales. Profondément ancré dans son territoire, il exerça avec une facilité exceptionnelle et sans doute inégalée ses mandats locaux et nationaux.



MODERNISATION de la Plaine de Jeux - Stade Raymond MALET



Le nouveau pumptrack est aujourd'hui terminé et accueille régulièrement bon nombre d'usagers, jeunes et moins jeunes.

Seuls les aménagements des espaces verts, la mise en sécurité du site, la mise en place de bancs viendront bientôt finalisés cette belle réalisation communale.

Les travaux sur l'ancien terrain de tennis avancent eux aussi. La plateforme, qui a été agrandie, est aujourd'hui terminée. Les modules du skate-park et le panneau de basket seront mis en place par le personnel communal durant les fêtes.

Il est également prévu une sécurisation plus générale non seulement des pourtours du pumptrack mais aussi de l'entrée du stade municipal. La déviation de la route de l'Alzine a été amorcée pour permettre aux accompagnant.es de pouvoir tranquillement s'y garer.

Recours de Tiers sur le Lotissement de l'Amouré

Dans la dernière lettre d'informations N°37, nous vous informions que les travaux auraient dû débuter une fois les délais de recours bien purgés. Aujourd'hui, le Permis d'Aménager dudit lotissement est contesté par un tiers. Sa réalisation s'en trouve donc retardée voir pourrait être annulée. Le dossier reste toujours consultable en Mairie.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es de la suite donnée par la justice et le Tribunal Administratif.



2 composteurs collectifs sur le village



Du 19 au 27 novembre partout en Europe, s'est tenue la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

A cette occasion, la Communauté de Communes des Aspres a organisé sur Banyuls dels Aspres, un après-midi "0 déchet". Administré.es, enfants et parents ont pu participer et échanger lors d'ateliers et/ou des jeux pédagogiques.

Au terme de cet après-midi récréatif, le 1^{er} composteur collectif partagé a été inauguré sur le parking au dessus du groupe scolaire.



Le 7 décembre, le 2^{ème} composteur, tout aussi collectif et partagé a été installé au centre du village, dans les nouveaux Jardins de la Résistance - Pierre PALAU.

Chaque administré.e est invité.e à y déposer ses biodéchets, afin de réduire significativement le tonnage des ordures ménagères régulièrement récoltées sur la commune. L'entretien et le fonctionnement de ces points de compostage restent sous le couvert communautaire. Mais c'est bien ensemble, que nous devons continuer nos efforts pour une COMcom' et un village plus propres !



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BANYULS DELS ASPRES

Recherche un.e bénévole
4 heures par semaine
de 16h à 18h le mercredi et le jeudi

- Lecteur/lectrice confirmé.e
 - Aimer le relationnel
 - Solides connaissances en informatique
 - Avoir le sens de l'organisation
- Merci de nous contacter :
les mercredis ou les jeudis après-midi
au 04 68 89 04 43 ou au 06 26 96 40 07



Le service civique c'est quoi ?

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Ce dispositif leur permet de s'engager **sans condition de diplôme, pendant 6 à 12 mois**, dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

Cette mission donne lieu au versement d'une **indemnité mensuelle forfaitaire de 472,67 euros** par l'Etat à laquelle s'ajoute un **complément de 107,67 euros** pris en charge par l'organisme d'accueil. En outre, le service Civique ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite) financé par l'Etat.

En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

9 DOMAINES

Développement
internat^l
& action
humanitaire

Santé

Mémoire
& citoyenneté

Culture
& loisirs

Intervention
d'urgence
en cas
de crise



Education
pour tous

Solidarité

Environnement

Sport



3 POSTURES

FONCTIONNEMENT



Versement
d'une indemnité
et couverture
sociale

Aide financière
au tutorat pour
les associations



1 Médiateur
le jeune fait le lien
entre différents publics
et est à leur écoute.

2 Accompagnateur
le jeune accompagne des
personnes isolées, âgées
ou en difficulté, dans leurs
démarches quotidiennes
ou dans leurs activités

3 Ambassadeur
le jeune informe, communique,
sensibilise et contribue
à la citoyenneté

INFO DÉCHÈTERIE

Habitantes, habitants de la Communauté de Communes des Aspres,

La déchèterie de Thuir dispose d'un caisson préservant en lien avec la recyclerie d'Eine. Vous pouvez ainsi y déposer les objets dont vous n'avez plus d'utilité. Ce geste simple et éco-citoyen permettra de :

- Donner une seconde vie à vos objets en évitant qu'ils ne deviennent des déchets.
- Préserver les matières premières et nos ressources naturelles utilisées pour la fabrication de nouveaux produits et matériaux.
- Développer le fonctionnement d'une recyclerie qui emploie à ce jour 18 personnes en contrat d'insertion.
- Développer une économie solidaire permettant aux foyers les plus modestes de s'offrir des biens de qualité à coûts réduits.

Voici les objets les plus souvent demandés :



Mobilier en tout genre,
relativement en bon état.



Electroménager
fonctionnel et en bon état.



Petits équipements électroniques,
même s'ils ne fonctionnent pas
(structure en bon état).



Objets de décorations
en bon état.



Jeux et jouets,
pour enfants et pour adultes.



Vélos non cassés.



Vaisselle en parfait état.



Toute sorte d'objets vous
semblant réutilisables, etc...

A éviter particulièrement :

- Meubles peints.
- Tissus déchirés ou abîmés (par exemple sur les canapés).



La Recyclerie d'Eine,
15 Boulevard d'Archimède 64200 Eine
Horaires d'ouverture, photos et autres informations sur la page
facebook « La Recyclerie d'Eine »
Contact : 09.54.61.07.83 ; la-recyclerie.eine@gmail.com

Rappel des horaires de la déchèterie de Thuir :
Du Lundi au Samedi : 9h00-12h00 ; 14h30-17h30
(fermeture les jours fériés)

Les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres
restent à votre écoute :

mail : dechets@cc-aspres.fr ou Tél : 04.68.66.59.61
site : www.cc-aspres.fr



LES MÉTIERS DE L'ÉCOLOGIE, DES TERRITOIRES ET DE LA MER VOUS INTÉRESSENT ?

DEVENEZ TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) PRINCIPAL(E) DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**AVIS DE
CONCOURS**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE 2022*
6 janvier 2023***

www.concours.developpement-durable.gouv.fr

*Concours ouvert aux titulaires d'un Bac+2 minimum validé au plus tard à l'issue de l'année scolaire



Comme vous le savez, la collecte de vos bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. C'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Vous trouverez ci-après un calendrier qui vous permettra d'identifier de façon très rapide vos jours de collecte.

JANVIER								FÉVRIER								MARS								AVRIL								
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	
52							1	5			1	2	3	4	5	9			1	2	3	4	5	13							1	2
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	8	4	5	6	7	8	9	
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16	
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23	
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28						13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30	
5	30	31																														

MAI								JUIN								JUILLET								AOÛT							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
18	1	2	3	4	5	6	7	22				1	2	3	4	26						1	2	31		1	2	3	4	5	6
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11	27	8	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18	28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25	29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
22	29	30	31					26	26	27	28	29	30			30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31			
																31	31														

SEPTEMBRE								OCTOBRE								NOVEMBRE								DÉCEMBRE							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35					1	2	3	39						1	44			1	2	3	4	5	48					1	2	3	
36	4	5	6	7	8	9	10	40	2	3	4	5	6	7	8	45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17	41	9	10	11	12	13	14	15	46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24	42	16	17	18	19	20	21	22	47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30		43	23	24	25	26	27	28	29	48	27	28	29	30				52	25	26	27	28	29	30	31
								44	30	31																					

- Semaines impaires
- Semaines Paires
- Jours fériés Collecte annulée et reportée selon conditions
- Jours fériés Collecte maintenue

JOURS FÉRIÉS			
1 ^{er} janvier 2023 : Jour de l'An	Dimanche	16 mai : Ascension	Jeu
10 avril : Lundi de Pâques	Lundi	29 mai : Lundi de Pentecôte	Lundi
1 ^{er} mai : Fête du Travail	Lundi	14 juillet : Fête nationale	Vendredi
8 mai : Fête du 8 Mai 1945	Lundi	15 août : Assomption	Mardi
		1 ^{er} novembre : La Toussaint	Mercredi
		11 novembre : Armistice	Samedi
		25 décembre : Noël	Lundi
		1 ^{er} janvier 2024 : Jour de l'An	Lundi

Calendrier des Encombrants 2023



Nouveau

RAMASSAGE SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES, AU PLUS TARD 48H AVANT LA DATE FIXÉE. N° UNIQUE : 04.68.66.59.61

Qu'est qu'un encombrant ? Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'utilisateur de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble...). Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Banquils Des Aspres	mardi 31	mardi 28	mardi 28	mardi 25	mardi 23	mardi 20	mardi 18	mardi 29	mardi 26	mardi 24	mardi 21	mardi 19
Brouilla	mardi 17	mardi 14	mardi 14	mardi 11	mardi 09	mardi 06	mardi 04	mardi 01	mardi 12	mardi 10	mardi 07	mardi 05
Cabas												
Calmeillas	jeudi 19	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 13	jeudi 11	jeudi 08	jeudi 06	jeudi 03	jeudi 14	jeudi 12	jeudi 09	jeudi 07
Camélas												
Castelnou		jeudi 02	jeudi 02 jeudi 30	jeudi 27	jeudi 25	jeudi 22	jeudi 20	jeudi 31	jeudi 28	jeudi 26	jeudi 23	jeudi 21
Fourques												
Hauro												
Montcaufol	jeudi 19	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 13	jeudi 11	jeudi 08	jeudi 06	jeudi 03	jeudi 14	jeudi 12	jeudi 09	jeudi 07
Ous												
Passa												
St Colombe												
St Jean-Lasalle	mardi 17	mardi 14	mardi 14	mardi 11	mardi 09	mardi 06	mardi 04	mardi 01	mardi 12	mardi 10	mardi 07	mardi 05
Tarats												
Thuir Centre	mardi 17 jeudi 19 mardi 31	jeudi 02 mardi 14 jeudi 16 mardi 28	jeudi 02 mardi 14 jeudi 16 mardi 28 jeudi 30	mardi 11 jeudi 13 mardi 25 jeudi 27	mardi 09 jeudi 11 mardi 23 jeudi 25	mardi 06 jeudi 08 mardi 20 jeudi 22	mardi 04 jeudi 06 mardi 18 jeudi 20	mardi 01 jeudi 03 mardi 29 jeudi 31	mardi 12 jeudi 14 mardi 26 jeudi 28	mardi 10 jeudi 12 mardi 24 jeudi 26	mardi 07 jeudi 09 mardi 21 jeudi 23	mardi 05 jeudi 07 mardi 19 jeudi 21
Thuir lotissements	jeudi 19	jeudi 02 jeudi 16	jeudi 02 jeudi 16 jeudi 30	jeudi 13 jeudi 27	jeudi 11 jeudi 25	jeudi 08 jeudi 22	jeudi 06 jeudi 20	jeudi 03 jeudi 31	jeudi 14 jeudi 28	jeudi 12 jeudi 26	jeudi 09 jeudi 23	jeudi 07 jeudi 21
HLM Thuir		jeudi 02	jeudi 02 jeudi 30	jeudi 27	jeudi 25	jeudi 22	jeudi 20	jeudi 31	jeudi 28	jeudi 26	jeudi 23	jeudi 21
Tardres	jeudi 19	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 13	jeudi 11	jeudi 08	jeudi 06	jeudi 03	jeudi 14	jeudi 12	jeudi 09	jeudi 07
Trossere												
Trouffas	mardi 31	mardi 28	mardi 28	mardi 25	mardi 23	mardi 20	mardi 18	mardi 29	mardi 26	mardi 24	mardi 21	mardi 19
Villemolque												